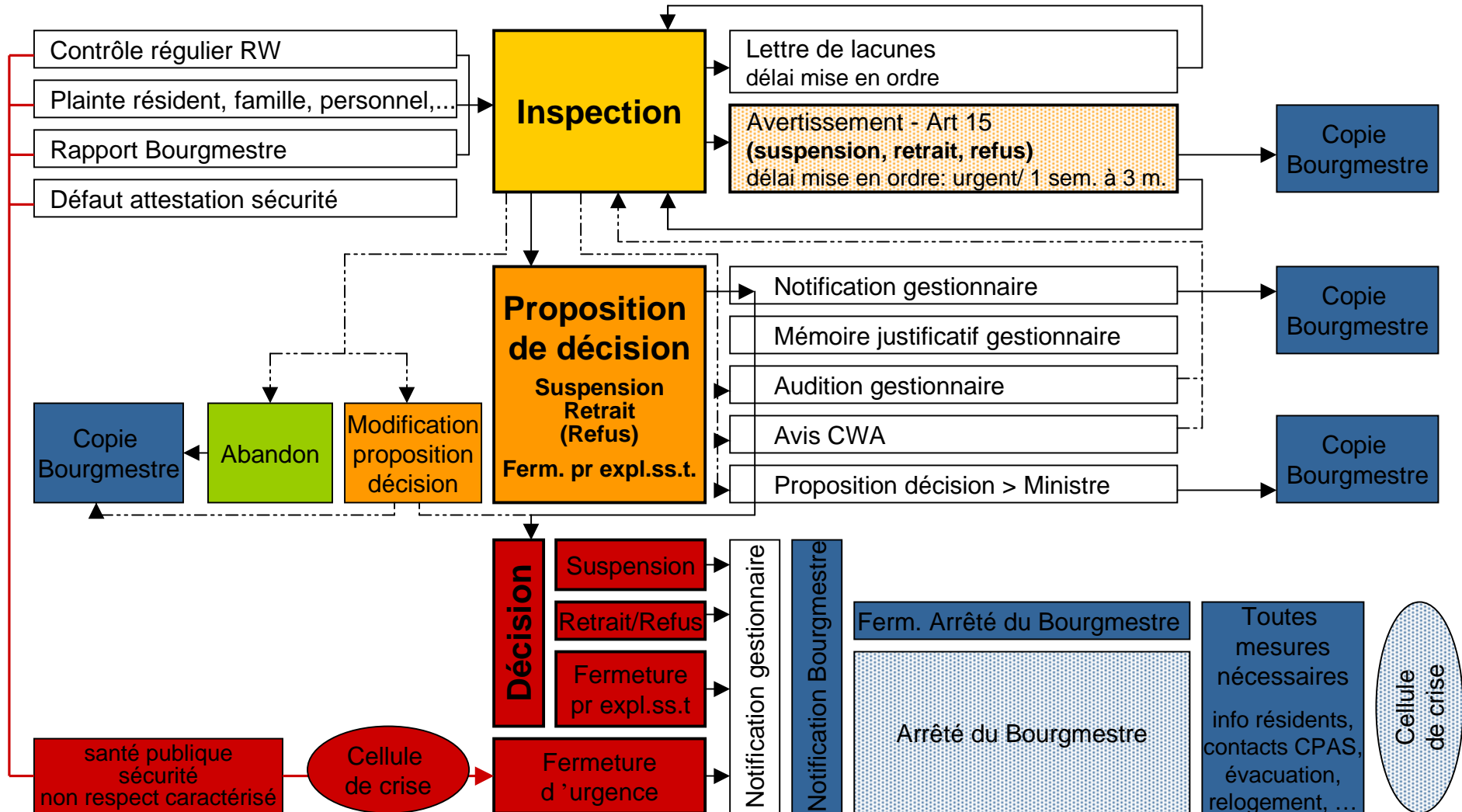


• Quelles procédures ?

Décret du 30 avril 2009 rel. à l'hébergement et l'accueil des personnes âgées (Art.15 et s.)
AGW 15 octobre 2009 portant exécution du décret du 30 avril 2009 (Art.24 et s.)



• Quelles conséquences ?

- Fermeture d'urgence:

- tout ou partie du bâtiment (D. art.34)
- fermeture de l'établissement
- fermeture prononcée par décision ministérielle - effective dans les 72 heures (AGW. art.25)
 - décret n'a pas prévu Arrêté du Bourgmestre (D. art.35), ni information résidents par gestionnaire (D. art. 16 et 19)
- MAIS... Bourgmestre chargé de l'exécution de la décision de fermeture et prend toutes mesures nécessaires (D. art.35)
 - mesures nécessaires y compris conservatoires:
 - éventuellement Arrêté du Bourgmestre (date effective de fermeture, affichage décision, info résidents, ...) (compétence de police administrative générale)
 - évacuation des résidents
 - accueil et hébergement des résidents
 - demande intervention du CPAS
 - ...
- susceptible de recours dans le mois de la notification (non-suspensif) (D. 06/11/2008, art.65 et s)
- possible levée si les circonstances qui l'ont justifiée ne sont plus réunies (D. 34)
- conséquences sur le titre de fonctionnement ? (AGW art.25) :
 - NON si circonstances fermeture imprévisibles pour le gestionnaire (incendie sans défaut prévoyance, inondation, ...)
 - OUI si responsabilité du gestionnaire clairement engagée (manquements aux règles de sécurité, mauvais traitements, détournements, ...)

=> proposition de retrait titre fonctionnement + transmission au Parquet

Cellule
de crise

